



Conseil municipal du 13 avril 2017 à 19h30

Compte-rendu

ETAIENT PRÉSENTS : Bruno **LE PORT**, Yves **THOMAS**, Marie Ange **HELOU**, Alain **FLOCH**, Françoise **BOUGUYON**, Bruno **CLAQUIN**, Geneviève **SOUIDI-COROLLER**, Frédéric **AUTRET**, Marie José **GENTRIC**, Marie Claude **LE COZ**, François **COLIN**, Yves **GOULM**, Nicolas **LE GALL**, Nathalie **DESNOT**, Alain **PICHON**, Marilyne **AUTRET-LE LAY**, Ophélie **LE GOFF**, Pierre **GARREC**, Pascal **QUERE**, Anthony **GARNIER**, Laure **SALVANET-WRONSKI**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : **Christophe ROUMIER** a donné procuration à **Marie-Ange HELOU**, **Claire LE ROY-DAHLBENDER** a donné procuration à **Ophélie LE GOFF**, **William DUPRE** a donné procuration à **Pierre GARREC**.

ABSENTS : Daniel **ALLONCLE**, Manon **MOULLEC**, Valérie **LEON**.

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

Le quorum étant atteint, le Maire a déclaré la séance ouverte à 19h30.

Madame Marie-Ange HELOU a été élue secrétaire de séance.

VP/2017/04/01/01 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 MARS 2017

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance en date du 9 mars 2017 qui a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 9 mars 2017.
- Chaque conseiller présent le jour de la séance est invité à signer le registre.

VP/2017/04/01/02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET COMMUNE

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par la trésorerie de Pont-Croix et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte de gestion 2016 établi par la trésorerie de Pont-Croix dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

VP/2017/04/01/03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui présente le compte administratif du budget commune pour l'année 2016 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | |
|-----------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| LIBELLES | BP 2016 | REALISE 2016 |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 1 092 174.57 € | 1 010 467.03 € |
| 012 : CHARGES DE PERSONNEL | 1 874 464.49 € | 1 871 905.96 € |
| 65 : AUTRES CHARGES GESTION COUR. | 231 313.76 € | 230 557.03 € |
| 66 : CHARGES FINANCIERES | 153 780.67 € | 145 039.27 € |
| 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES | 70 000.00 € | 63 515.82 € |
| 022 : DEPENSES IMPREVUES | 4 600.00 € | - € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 3 426 333.49 € | 3 321 485.11 € |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections | 195 709.53 € | 279 817.74 € |
| 023 - Virement à la section d'investis. | 1 098 532.98 € | |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 1 294 242.51 € | 279 817.74 € |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 4 720 576.00 € | 3 601 302.85 € |

| RECETTES | | |
|-----------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| LIBELLES | BP 2016 | REALISE 2016 |
| 013 ATTENUATION DE CHARGES | 43 000.00 € | 61 558.26 € |
| 70 VENTE PRODUITS, PRESTATIONS SERV | 170 830.00 € | 185 735.80 € |
| 73 IMPOTS ET TAXES | 2 740 745.00 € | 2 723 397.40 € |
| 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP | 1 479 271.00 € | 1 521 090.23 € |
| 75 AUTRES PROD GESTION COURANTE | 55 500.00 € | 58 347.52 € |
| 76 PRODUITS FINANCIERS | 30.00 € | 25.62 € |
| 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS | - € | 24 463.22 € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 4 489 376.00 € | 4 574 618.05 € |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections | 231 200.00 € | 197 863.80 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 231 200.00 € | 197 863.80 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONN. | 4 720 576.00 € | 4 772 481.85 € |

Soit un excédent de fonctionnement de 1 171 179€.

| DEPENSES | | |
|--------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| LIBELLES | BP 2016 | REALISE 2016 |
| 16 - REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS | 258 854.57 € | 258 854.43 € |
| 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 126 602.00 € | 73 026.04 € |
| 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | 125 000.00 € | 113 000.00 € |
| 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 328 727.15 € | 127 313.93 € |
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS | 2 443 648.18 € | 1 369 226.21 € |
| 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 159 976.00 € | - € |
| 020 : DEPENSES IMPREVUES | 10 596.77 € | - € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 3 453 404.67 € | 1 941 420.61 € |
| 001 Solde antérieur | 237 551.63 € | - € |
| 040 Opérations de transfert entre sections | 231 200.00 € | 197 863.80 € |
| 041 Opérations patrimoniales | 22 775.71 € | 22 775.71 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 491 527.34 € | 220 639.51 € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 3 944 932.01 € | 2 162 060.12 € |

| RECETTES | | |
|------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| LIBELLES | BP 2016 | REALISE 2016 |
| 024 - PRODUITS DE CESSION | 33 000.00 € | - € |
| 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS | 1 421 996.85 € | 1 426 411.82 € |
| 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 683 770.00 € | 111 045.00 € |
| 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 489 146.94 € | 9 146.94 € |
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS | - € | 4 731.84 € |
| | - € | - € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 2 627 913.79 € | 1 551 335.60 € |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 1 098 532.98 € | - € |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 195 709.53 € | 279 817.74 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | 22 775.71 € | 22 775.71 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 1 317 018.22 € | 302 593.45 € |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 3 944 932.01 € | 1 853 929.05 € |

Soit un déficit d'investissement de 308 131,07€.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Floch, adjoint aux finances soumet au vote le compte administratif présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte administratif 2016 du budget commune.

VP/2017/04/01/04 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par la trésorerie de Pont-Croix et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du budget assainissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte de gestion 2016 établi par la trésorerie de Pont-Croix dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget assainissement pour le même exercice.

VP/2017/04/01/05 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui présente le compte administratif du budget assainissement pour l'année 2016 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

| DEPENSES | | |
|-----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| LIBELLES | BP 2016 | REALISE 2016 |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 72 300.00 € | 65 338.66 € |
| 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES | 25 000.00 € | 25 000.00 € |
| 022 : DEPENSES IMPREVUES | 7 163.38 € | - € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 104 463.38 € | 90 338.66 € |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections | 46 811.47 € | 46 811.47 € |
| 023 - Virement à la section d'investis. | 19 000.00 € | - € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 65 811.47 € | 46 811.47 € |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 170 274.85 € | 137 150.13 € |

| RECETTES | | |
|-----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| LIBELLES | BP 2016 | REALISE 2016 |
| 70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES | 96 126.15 € | 82 667.43 € |
| 74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION | 40 050.00 € | 12 015.00 € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 136 176.15 € | 94 682.43 € |
| 002 Résultat d'exploitation | 25 000.00 € | |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections | 9 098.70 € | 9 098.70 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 9 098.70 € | 9 098.70 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONN. | 170 274.85 € | 103 781.13 € |

| | | |
|------------------------------|---|-------------|
| Résultat de fonctionnement : | - | 33 369.00 € |
|------------------------------|---|-------------|

Investissement

DEPENSES

| LIBELLES | BP 2016 | REALISE 2016 |
|--------------------------------------------|---------------------|--------------------|
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS | 120 862.24 € | 9 501.48 € |
| 020 : DEPENSES IMPREVUES | - € | - € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 120 862.24 € | 9 501.48 € |
| 001 Solde antérieur | - € | - € |
| 040 Opérations de transfert entre sections | 9 098.70 € | 9 098.70 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 9 098.70 € | 9 098.70 € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 129 960.94 € | 18 600.18 € |

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Résultat d'investissement : | 53 337.44 € |
|-----------------------------|-------------|

RECETTES

| LIBELLES | BP 2016 | REALISE 2016 |
|------------------------------------------------|---------------------|--------------------|
| 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS | 25 126.15 € | 25 126.15 € |
| | - € | - € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 25 126.15 € | 25 126.15 € |
| 001 Solde reporté | 39 023.32 € | |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 19 000.00 € | - € |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 46 811.47 € | 46 811.47 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 104 834.79 € | 46 811.47 € |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 129 960.94 € | 71 937.62 € |

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Floch, adjoint aux finances soumet au vote le compte administratif présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte administratif 2016 du budget assainissement.

VP/2017/04/01/06 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET SPANC

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par la trésorerie de Pont-Croix et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du budget SPANC,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte de gestion SPANC 2016 établi par la trésorerie de Pont-Croix dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

VP/2017/04/01/07 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET SPANC

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui présente le compte administratif du budget SPANC pour l'année 2016 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

DEPENSES

| LIBELLES | BP 2016 | REALISE 2016 |
|-----------------------------------------|--------------------|--------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | - € | - € |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILES | 64 475.00 € | 63 987.00 € |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 225.00 € | 223.35 € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 64 700.00 € | 64 210.35 € |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections | 4 662.00 € | 4 662.00 € |
| 023 - Virement à la section d'investis. | - € | - € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 4 662.00 € | 4 662.00 € |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 69 362.00 € | 68 872.35 € |

RECETTES

| LIBELLES | BP 2016 | REALISE 2016 |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| 70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES | 69 312.34 € | 64 990.00 € |
| 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS | - € | 5 000.00 € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 69 312.34 € | 69 990.00 € |
| 002 Résultat d'exploitation | 49.66 € | - € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 49.66 € | - € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONN. | 69 362.00 € | 69 990.00 € |

| | |
|------------------------------|------------|
| Résultat de fonctionnement : | 1 117.65 € |
|------------------------------|------------|

Investissement

DEPENSES

| LIBELLES | BP 2016 | REALISE 2016 |
|--------------------------------------------|--------------------|--------------|
| 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 60 379.15 € | - € |
| 020 : DEPENSES IMPREVUES | - € | - € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 60 379.15 € | - € |
| 001 Solde antérieur | | |
| 040 Opérations de transfert entre sections | | |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | - € | - € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 60 379.15 € | - € |

RECETTES

| LIBELLES | BP 2016 | REALISE 2016 |
|---------------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS | | |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | - € | - € |
| 01 - Solde d'exécution de la section d'investiss. | 55 717.15 € | - € |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 4 662.00 € | 4 662.00 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 60 379.15 € | 4 662.00 € |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 60 379.15 € | 4 662.00 € |

| | |
|-----------------------------|------------|
| Résultat d'investissement : | 4 662.00 € |
|-----------------------------|------------|

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Floch, adjoint aux finances soumet au vote le compte administratif présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte administratif 2016 du budget SPANC.

VP/2017/04/01/08 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET LOTISSEMENT

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par la trésorerie de Pont-Croix et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte de gestion lotissement 2016 établi par la trésorerie de Pont-Croix dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget lotissement pour le même exercice.

VP/2017/04/01/09 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui présente le compte administratif du budget lotissement pour l'année 2016 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

DEPENSES

| LIBELLES | BP 2016 | REALISE 2016 |
|-----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 10 820.00 € | 1 003.00 € |
| 66 CHARGES FINANCIERES | - € | - € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 10 820.00 € | 1 003.00 € |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections | 181 088.00 € | 17 523.00 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 181 088.00 € | 17 523.00 € |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 191 908.00 € | 18 526.00 € |

RECETTES

| LIBELLES | BP 2016 | REALISE 2016 |
|-----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| 70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES | 16 520.00 € | 1 003.00 € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 16 520.00 € | 1 003.00 € |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections | 175 388.00 € | 17 523.00 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 175 388.00 € | 17 523.00 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONN. | 191 908.00 € | 18 526.00 € |

Investissement

DEPENSES

| LIBELLES | BP 2016 | REALISE 2016 |
|--------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | |
| 020 : DEPENSES IMPREVUES | - € | - € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | - € | - € |
| 001 Solde antérieur | 165 676.00 € | - € |
| 040 Opérations de transfert entre sections | 175 388.00 € | 1 003.00 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 341 064.00 € | 1 003.00 € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 341 064.00 € | 1 003.00 € |

RECETTES

| LIBELLES | BP 2016 | REALISE 2016 |
|---------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| 16 - EMPRUNT | 159 976.00 € | |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 159 976.00 € | - € |
| 01 - Solde d'exécution de la section d'investiss. | | |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 181 088.00 € | 17 523.00 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 181 088.00 € | 17 523.00 € |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 341 064.00 € | 17 523.00 € |

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Résultat d'investissement : | 16 520.00 € |
|-----------------------------|-------------|

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Floch, adjoint aux finances soumet au vote le compte administratif présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte administratif 2016 du budget lotissement.

VP/2017/04/01/10 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par la trésorerie de Pont-Croix et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte de gestion budget office municipal de tourisme 2016 établi par la trésorerie de Pont-Croix dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget office municipal de tourisme pour le même exercice.

VP/2017/04/01/11 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui présente le compte administratif du budget lotissement pour l'année 2016 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

| DEPENSES | | |
|---------------------------------------|---------------------|--------------------|
| LIBELLES | BP 2016 | Réalisé 2016 |
| 011 Charges à caractère général | 24 465.00 € | 16 566,50 |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILES | 102 070.00 € | 99 617,44 |
| | | |
| | | |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 126 535.00 € | 116 183,94 |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 126 535.00 € | 116 183,94€ |

| RECETTES | | |
|----------------------------------------|---------------------|--------------------|
| LIBELLES | BP 2016 | Réalisé 2016 |
| 13 Atténuations de charges | - € | 661,22 € |
| 70 Ventes de produits | 14 500.00 € | 13 353,30€ |
| 75 Autres produits de gestion courante | 15 000.00 € | 19 900,46€ |
| 77 Produits exceptionnels | 88 300.00 € | 85 992,52€ |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 117 800.00 € | 119 907,50€ |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONN. | 117 800.00 € | 119 907,50€ |

Excédent de fonctionnement : 3 723,56€

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Floch, adjoint aux finances soumet au vote le compte administratif présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'approuver le compte administratif 2016 du budget office municipal de tourisme.

VP/2017/04/01/12 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2016 à la section d'investissement du budget primitif 2017, soit la somme de 1 171 179€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2016 à la section d'investissement du budget primitif 2017, soit la somme de 1 171 179 €.

VP/2017/04/01/13 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui explique que la section de fonctionnement du budget assainissement est déficitaire à hauteur de 8 369€. Cette somme doit être reportée en dépense de fonctionnement sur le budget primitif 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de reporter le déficit de fonctionnement 2016 au compte 002 (dépense de fonctionnement) du budget primitif 2017, pour un montant de 8 369 €.

VP/2017/04/01/14 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET SPANC

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui propose de maintenir la totalité de l'excédent de fonctionnement 2016 en section de fonctionnement (compte 002) du budget primitif 2017, soit la somme de 1 167,31€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de maintenir la totalité de l'excédent de fonctionnement 2016 en section de fonctionnement du budget primitif 2017, soit la somme de 1 167,31 €.

VP/2017/04/01/15 TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 16,96%
- Taxe foncière (bâti) : 21,48%
- Taxe foncière (non bâti) : 54,87%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de reconduire les taux d'imposition tels que présentés ci-dessus pour l'année 2017.

VP/2017/04/01/16 BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui a procédé à la présentation du budget primitif 2017 de la commune :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| LIBELLES | REALISE 2016 | BP 2017 |
|-----------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 1 010 467.03 € | 1 102 700.00 € |
| 012 : CHARGES DE PERSONNEL | 1 871 905.96 € | 1 938 600.00 € |
| 65 : AUTRES CHARGES GESTION COUR. | 230 557.03 € | 221 500.00 € |
| 66 : CHARGES FINANCIERES | 145 039.27 € | 140 844.37 € |
| 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES | 63 515.82 € | 1 000.00 € |
| 022 : DEPENSES IMPREVUES | - | 14773,31 € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 3 321 485.11 € | 3 404 644.37 € |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections | 279 817.74 € | 208 571.32 € |
| 023 - Virement à la section d'investis. | | 1 087 085.78 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 279 817.74 € | 1 295 657.10 € |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 3 601 302.85 € | 4 715 074.78 € |

RECETTES

| LIBELLES | réalisé 2016 | BP 2017 |
|------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 013 ATTENUATION DE CHARGES | 61 558.26 € | 33 000.00 € |
| 70 VENTE PRODUITS, PRESTATIONS SERV | 185 735.80 € | 181 500.00 € |
| 73 IMPOTS ET TAXES | 2 723 397.40 € | 2 701 291.17 € |
| 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP | 1 521 090.23 € | 1 511 075.00 € |
| 75 AUTRES PROD GESTION COURANTE | 58 347.52 € | 25 000.00 € |
| 76 PRODUITS FINANCIERS | 25.62 € | 50.00 € |
| 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS | 24 463.22 € | - |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 4 574 618.05 € | 4 451 916.17 € |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté | | 12 558.61 € |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections | 197 863.80 € | 250 600.00 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | - € | 263 158.61 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONN. | 4 772 481.85 € | 4 715 074.78 € |

Investissement

DEPENSES

| LIBELLES | REALISE 2016 | BP 2017 |
|--------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 16 - REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS | 258 854.43 € | 233 722.81 € |
| 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 73 026.04 € | 280 272.43 € |
| 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | 113 000.00 € | 9 000.00 € |
| 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 127 313.93 € | 507 133.63 € |
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS | 1 369 226.21 € | 2 362 186.03 € |
| 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | - | 50 000.00 € |
| 020 : DEPENSES IMPREVUES | - | 17 222.07 € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 1 941 420.61 € | 3 459 536.97 € |
| 001 Solde antérieur | - | 545 682.70 € |
| 040 Opérations de transfert entre sections | 197 863.80 € | 250 600.00 € |
| 041 Opérations patrimoniales | 22 775.71 € | 119 200.00 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 220 639.51 € | 915 482.70 € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 2 162 060.12 € | 4 375 019.67 € |

RECETTES

| LIBELLES | REALISE 2016 | BP 2017 |
|------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 024 - PRODUITS DE CESSION | - | 42 116.75 € |
| 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS | 1 426 411.82 € | 1 399 985.88 € |
| 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 111 045.00 € | 608 913.00 € |
| 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 9 146.94 € | 909 146.94 € |
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS | 4 731.84 € | - |
| | | |
| | - | - |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 1 551 335.60 € | 2 960 162.57 € |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | - | 1 087 085.78 € |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 279 817.74 € | 208 571.32 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | 22 775.71 € | 119 200.00 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 302 593.45 € | 1 414 857.10 € |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 1 853 929.05 € | 4 375 019.67 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

5 abstentions

19 pour

➤ Approuve le budget primitif 2017 de la commune tel que présenté ci-dessus.

VP/2017/04/01/17 BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui a procédé à la présentation du budget primitif 2017 pour l'assainissement :

Fonctionnement

DEPENSES

| LIBELLES | REALISE 2016 | BP 2017 |
|-----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 65 338.66 € | 68 260.23 € |
| 012 Charges de personnel | | 1 000.00 € |
| 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES | 25 000.00 € | 2 000.00 € |
| 022 : DEPENSES IMPREVUES | - € | - € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 90 338.66 € | 71 260.23 € |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections | 46 811.47 € | 46 969.47 € |
| 002 - Résultat d'exploitation reporté | - € | 8 369.00 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 46 811.47 € | 55 338.47 € |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 137 150.13 € | 126 598.70 € |

RECETTES

| LIBELLES | REALISE 2016 | BP 2017 |
|-----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| 70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES | 82 667.43 € | 89 500.00 € |
| 74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION | 12 015.00 € | 28 000.00 € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 94 682.43 € | 117 500.00 € |
| 002 Résultat d'exploitation | | |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections | 9 098.70 € | 9 098.70 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 9 098.70 € | 9 098.70 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONN. | 103 781.13 € | 126 598.70 € |

Investissement

DEPENSES

| LIBELLES | REALISE 2016 | BP 2017 |
|--------------------------------------------|--------------------|---------------------|
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS | 9 501.48 € | 130 231.53 € |
| 020 : DEPENSES IMPREVUES | - € | - € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 9 501.48 € | 130 231.53 € |
| 001 Solde antérieur | - € | - € |
| 040 Opérations de transfert entre sections | 9 098.70 € | 9 098.70 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 9 098.70 € | 9 098.70 € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 18 600.18 € | 139 330.23 € |

RECETTES

| LIBELLES | REALISE 2016 | BP 2017 |
|------------------------------------------------|--------------------|---------------------|
| 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS | 25 126.15 € | |
| | - € | - € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 25 126.15 € | - € |
| 001 Solde reporté | | 92 360.76 € |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | - € | - € |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 46 811.47 € | 46 969.47 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 46 811.47 € | 46 969.47 € |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 71 937.62 € | 139 330.23 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2017 assainissement tel que présenté ci-dessus.

VP/2017/04/01/18 BUDGET PRIMITIF 2017 SPANC

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui a procédé à la présentation du budget primitif 2017 pour le SPANC :

Fonctionnement

DEPENSES

| LIBELLES | REALISE 2016 | BP 2017 |
|-----------------------------------------|--------------------|--------------------|
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES | - € | 500.00 € |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILES | 63 987.00 € | 31 000.00 € |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 223.35 € | |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 64 210.35 € | 31 500.00 € |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections | 4 662.00 € | |
| 023 - Virement à la section d'investis. | - € | - € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 4 662.00 € | - € |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 68 872.35 € | 31 500.00 € |

RECETTES

| LIBELLES | REALISE 2016 | BP 2017 |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| 70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES | 64 990.00 € | 30 332.69 € |
| 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS | 5 000.00 € | |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 69 990.00 € | 30 332.69 € |
| 002 Résultat d'exploitation | - € | 1 167.31 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | - € | 1 167.31 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONN. | 69 990.00 € | 31 500.00 € |

Investissement

DEPENSES

| LIBELLES | REALISE 2016 | BP 2017 |
|--------------------------------------------|--------------|--------------------|
| 23 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | - € | 60 379.15 € |
| 020 : DEPENSES IMPREVUES | - € | - € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | - € | 60 379.15 € |
| 001 Solde antérieur | | |
| 040 Opérations de transfert entre sections | | |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | - € | - € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | - € | 60 379.15 € |

RECETTES

| LIBELLES | REALISE 2016 | BP 2017 |
|---------------------------------------------------|-------------------|--------------------|
| 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS | | |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | - € | - € |
| 01 - Solde d'exécution de la section d'investiss. | - € | 60 379.15 € |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 4 662.00 € | |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 4 662.00 € | 60 379.15 € |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 4 662.00 € | 60 379.15 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2017 SPANC tel que présenté ci-dessus.

VP/2017/04/01/19 BUDGET PRIMITIF 2017 LOTISSEMENT

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui a procédé à la présentation du budget primitif 2017 du lotissement :

Fonctionnement

DEPENSES

| LIBELLES | REALISE 2016 | BP 2017 |
|-----------------------------------------|--------------------|---------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 1 003.00 € | 9 000.00 € |
| 66 CHARGES FINANCIERES | - € | - € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 1 003.00 € | 9 000.00 € |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections | 17 523.00 € | 274 568.00 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 17 523.00 € | 274 568.00 € |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 18 526.00 € | 283 568.00 € |

RECETTES

| LIBELLES | BP 2016 | REALISE 2016 |
|-----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| 70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES | 16 520.00 € | 110 000.00 € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | 16 520.00 € | 110 000.00 € |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections | 175 388.00 € | 173 568.00 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 175 388.00 € | 173 568.00 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONN. | 191 908.00 € | 283 568.00 € |

Investissement

DEPENSES

| LIBELLES | REALISE 2016 | BP 2017 |
|--------------------------------------------|-------------------|---------------------|
| 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | |
| 020 : DEPENSES IMPREVUES | - € | - € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | - € | - € |
| 001 Solde antérieur | - € | 149 156.00 € |
| 040 Opérations de transfert entre sections | 1 003.00 € | 173 568.00 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 1 003.00 € | 322 724.00 € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 1 003.00 € | 322 724.00 € |

RECETTES

| LIBELLES | REALISE 2016 | BP 2017 |
|---------------------------------------------------|--------------------|---------------------|
| 16 - EMPRUNT | | 48 156.00 € |
| | - € | - € |
| TOTAL OPERATIONS REELLES | - € | 48 156.00 € |
| 01 - Solde d'exécution de la section d'investiss. | | |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 17 523.00 € | 274 568.00 € |
| TOTAL OPERATIONS D'ORDRE | 17 523.00 € | 274 568.00 € |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 17 523.00 € | 322 724.00 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le budget primitif 2017 lotissement tel que présenté ci-dessus

VP/2017/04/01/20 SUBVENTION CCAS

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention au CCAS pour un montant de 19 500€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'une subvention au CCAS pour un montant de 19 500€.

VP/2017/04/01/21 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Autret, adjoint aux associations, qui présente les différentes demandes de subventions :

| Demandes | SOMME PROPOSEE |
|---------------------------------------------------|----------------|
| ECOLES | |
| Groupe scolaire des Ajoncs OCCE | 3 454.00 € |
| Assoc. Parents d'élèves Ajoncs | 750.00 € |
| Association Sportive Collège Bois de Locquéran | 418.00 € |
| Collège St Joseph Audierne | 682.00 € |

| | |
|------------------------------------------------------------------|------------|
| Collège Notre Dame de Roscudon | 713.00 € |
| Association sportive collège St Joseph et Notre Dame de Roscudon | 1 100.00 € |
| Ecole Maternelle et Primaire ND de Roscudon | 868.00 € |
| Bâtiment CFA | 155.00 € |
| Chambres de Métiers et de l'Artisanat Finistère | 186.00 € |
| MFR Poullan | 242.00 € |
| IME KERLAZ | 31.00 € |
| Ecole de DIRINON | 31.00 € |
| Ecole DIWAN Pont Croix | 31.00 € |
| RASED | 316.00 € |
| ASSOCIATIONS SPORTIVES | |
| Tennis Club du Cap Sizun | 3 000.00 € |
| A.S.P Football | 6 500.00 € |
| Hand Ball du Cap Sizun | 2 500.00 € |
| Cap Sizun Cyclisme | 2 500.00 € |
| Sport breizh | 300.00 € |
| Centre Nautique | 2 500.00 € |
| Pétanque loisir Plouhinec | 200.00 € |
| Cap Sizun Natation | 250.00 € |
| Sport et Détente | 200.00 € |
| Tamm Kreiz | 330.00 € |

| | |
|---------------------------------------------------------------------|------------|
| Pat Club | 264.00 € |
| FC Cap Sizun | 286.00 € |
| Mondial Pupilles | 66.00 € |
| ASSOCIATIONS CARITATIVES | |
| Secours Catholique | 150.00 € |
| COS - Maire de Plouhinec | 1 500.00 € |
| Association France ALZHEIMER 29 | 100.00 € |
| Association Céline et Stéphane Leucémie Espoir | 50.00 € |
| Les Bibliothèques sonores | 50.00 € |
| EHPAD "résidence de la Fontaine" | 80.00 € |
| EHPAD Plouhinec | 200.00 € |
| Association Neizh An Ty Bihan Accueil de jour EHPAD Plouhinec | 200.00 € |
| ASSOCIATIONS CULTURELLES | |
| Ecole de Musique du Cap Sizun | 2 240.91 € |
| Cap Accueil | 750.00 € |
| Sud et Ouest | 350.00 € |
| Loisirs et Détente | 300.00 € |
| Amitiés Plouhinécoises | 200.00 € |
| AR C'HAB E TANSAL | 200.00 € |
| Atelier Tradition Décor | 200.00 € |
| Groupe des Bruyères | 176.00 € |
| Un fil à la pach | 200.00 € |
| DIVERS | |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| SNSM Plouhinec | 500.00 € |
| Comité Départemental du Finistère du Prix de la Résistance et de la Déportation | 100.00 € |
| Association de chasse de Ménez Rheun | 400.00 € |
| Les amis de l'abri du marin | 2 000.00 € |
| Plaisance Cap Sizun | 500.00 € |
| CNRS | 3 000.00 € |
| Association Bateau Cap Sizun | 800.00 € |
| MONTANT TOTAL | 42 119.91 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1 abstention

23 pour

- Approuve l'attribution des subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

VP/2017/04/01/22 PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION DU POLE INTERGENERATIONNEL CULTUREL ET SPORTIF

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thomas afin de procéder à la présentation de la programmation du pôle intergénérationnel culturel et sportif. Dans le cadre du projet de médiathèque – 3^{ème} lieu, la commune a fait appel à la SAFI afin de l'assister quant à la détermination de l'emplacement le plus stratégique de ce futur équipement dédié à toutes les générations.

L'étude met en avant les atouts du complexe scolaire et sportif actuel qui regroupe l'école des Ajoncs, le multi-accueil les Petits Korrigans, la salle de sport communale et communautaire ainsi que les terrains de foot et ses équipements.

A partir de ce constat, la SAFI a élaboré le scénario suivant :

- Construction de la médiathèque sur l'emprise du terrain de foot principal

Ce scénario a conduit la commune à mener une réflexion plus globale qui ne se limite pas seulement à la future médiathèque mais qui tient compte des nombreux avantages de ce secteur afin de le requalifier en pôle intergénérationnel culturel et sportif. Ce qui s'inscrit pleinement dans la démarche initiée par le conseil municipal sur l'avenir de la commune et la volonté de la rendre plus attractive, notamment en menant des projets structurants.

Concrètement, les équipements communaux seront regroupés et renforcés (infrastructures sportives actuelles vieillissantes) :

- Déplacement du terrain de foot principal et de la tribune
- Construction de la médiathèque – 3^{ème} lieu sur l'emprise du terrain de foot principal en densifiant le reste de l'espace par du stationnement
- Création de nouveaux vestiaires et d'une buvette au droit de la tribune déplacée
- Aire de jeux pour les enfants et espace pour les adolescents
- Rénovation de la salle de sport communale

Ce scénario suppose en parallèle de redéfinir l'accès aux différents sites ainsi que les espaces de stationnement. Les aménagements extérieurs supposeront des lieux de rencontre pour les familles, enfants, adolescents...

Afin de répondre aux besoins des nombreuses associations locales qui contribuent au dynamisme du territoire, tous les équipements sportifs seront mutualisés. Chaque association pourra disposer des locaux et entreposer divers matériels.

En parallèle, la médiathèque – 3^{ème} lieu offrira au public un espace de cohésion sociale permettant à toutes les générations de se rencontrer :

Une médiathèque...

- prêts d'objets culturels (livres, DVD, CD, magazines...)
- une offre numérique

...composée de plusieurs espaces :

- un espace enfants (animations, heure du conte, collections...)
- un espace ado,
- un espace de conférences, visionnage, animations...
- un espace accueil et de convivialité
- des espaces d'exposition
- un centre de ressources permanent sur l'archéologie préhistorique en liaison avec Menez Dregan

Un travail de mutualisation sur la mise en place d'un réseau commun est mené actuellement avec les médiathèques du Cap Sizun. Le projet culturel est en cours d'élaboration entre la commune de Plouhinec et Pont-Croix. Les différents partenaires institutionnels et financiers sont également associés à cette démarche : bibliothèque du Finistère/ Direction départementale de la cohésion sociale/ Direction régionale des affaires culturelles/ Département (contrat de territoire) / Région (contrat de partenariat).

Le projet sera réalisé par tranches successives : il débutera dès l'année 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la programmation du pôle intergénérationnel culturel et sportif telle que présentée ci-dessus.

VP/2017/04/01/23 OUVERTURE A L'URBANISATION DE TERRAINS EN ZONE 2AUL AU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thomas, Premier adjoint en charge de l'urbanisme notamment. Il explique qu'afin de pouvoir mettre en œuvre le projet du futur pôle intergénérationnel culturel et sportif, une modification du document d'urbanisme doit être engagée. En effet, il est nécessaire d'ouvrir à l'urbanisation une zone 2AUL, c'est-à-dire, à vocation de sport, loisirs, et/ou équipements collectifs, la zone définie pour l'implantation du futur terrain de football.

Dans sa rédaction issue de la loi ALUR (Accès au Logement et à l'Urbanisme rénové) en date du 24 mars 2014, l'article L153-38 du code de l'urbanisme dispose « lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée de l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou du conseil municipal justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones. »

Ainsi, l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUL prévue par la modification du PLU est justifiée par l'absence d'espaces vierges d'importance suffisante en secteurs urbanisés (UL) pour permettre l'accueil de ce nouvel équipement :

- Le PLU comprend plusieurs zones UL destinées à recevoir les installations, constructions et équipements publics ou privés, de sport et de loisirs. Toutefois, elles sont déjà spécifiquement attribuées à des équipements existants (collège Bois de Locquéran/ salles de sport/ stade municipal).
- La commune est propriétaire de terrains communaux (UL) situés à l'arrière de la mairie mais ils ne sont pas en continuité du pôle d'équipement et ont une forme qui ne permet pas l'aménagement d'un terrain de football.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Valide la justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUL afin de réaliser un nouveau terrain de football au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées de la commune et de la faisabilité de ce projet dans ces zones. Le dossier de modification sera transmis aux instances définies par l'article L153-40 du code de l'urbanisme

VP/2017/04/01/24 PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thomas, Premier adjoint en charge de l'urbanisme notamment. Il rappelle que le PLU constitue le document d'urbanisme de la commune.

Il a été créé par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain en date du 13 décembre 2000. Il établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur la commune.

Il comprend :

- Un rapport de présentation
- Un projet d'aménagement et de développement durable qui définit les orientations d'aménagement et d'urbanisme
- Des orientations d'aménagement et de programmation pour certaines zones
- Un règlement et des documents graphiques qui délimitent les zones et fixent les règles générales.

Pour rappel, la commune de Plouhinec s'est dotée d'un plan local d'urbanisme, approuvé le 20 octobre 2011, puis modifié le 15 décembre 2016.

Compte tenu de l'évolution importante de la législation en matière d'urbanisme, et de la jurisprudence en ce qui concerne l'application de la loi littorale, il devient nécessaire de faire évoluer le PLU pour intégrer notamment les dispositions législatives en vigueur issues :

- ✓ De la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014
- ✓ De la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (AAAF) du 13 octobre 2014
- ✓ De la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (loi Macron) du 6 août 2015
- ✓ De la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015
- ✓ De l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre Ier du code de l'urbanisme

Le développement de la commune, l'évolution de ses besoins, la nécessité de mettre le PLU en compatibilité avec plusieurs documents supra-communaux (SCOT de l'Ouest Cornouaille approuvé le 21 mai 2015, SAGE de l'Ouest de Cornouaille...) rendent également indispensables une adaptation des documents constituant le Plan local d'urbanisme.

Il est donc nécessaire de réviser le Plan local d'urbanisme, et cette révision poursuivra les objectifs suivants :

- Préserver et renforcer l'identité de la commune ;

- Accueillir de nouveaux habitants, afin notamment de rajeunir la population ;
- Maîtriser l'étalement urbain par un équilibre entre le développement de l'urbanisation, et le renouvellement urbain (notamment en identifiant les zones de développement urbain prioritaire, et les espaces urbanisés densifiables) ;
- Favoriser le développement économique en soutenant, de façon équilibrée, l'ensemble des activités existantes et notamment :
 - préserver les espaces agricoles et naturels,
 - pérenniser les zones d'activités économiques,
 - développer la dynamique commerciale communale.
- Conforter l'activité touristique de la commune, notamment en préservant les campings ;
- Etre attentif à la préservation des corridors biologiques et autres trames vertes et bleues, des espaces de respiration, au maintien de certains cônes de vue ;
- Valoriser le patrimoine culturel, architectural et paysager ;
- Prévenir les risques de submersion marine dans l'aménagement du territoire, dans l'objectif de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés aux inondations ;
- Mettre le Plan local d'urbanisme en compatibilité avec les documents supra-communaux notamment le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Cornouaille ;
- Améliorer les dispositions réglementaires du Plan Local d'urbanisme et redéfinir l'ensemble des outils réglementaires (emplacements réservés, espaces boisés classés, orientations d'aménagements...).

Il explique les différentes étapes de la procédure de révision prévue par le code de l'urbanisme :

1. Prescription de la révision du PLU sur l'ensemble du territoire, précision des objectifs poursuivis et fixation des modalités de concertation, conformément aux dispositions des articles L.153-11 et suivants, et L103-2 et suivants du code de l'urbanisme

2. Conduite des études, association des personnes publiques, concertation avec la population dont les modalités seront adaptées à l'importance et aux caractéristiques du projet et ce jusqu'à l'arrêt du projet au moment duquel le bilan de la concertation sera réalisé.
3. Arrêt du projet de plan local d'urbanisme et mise à l'enquête publique conformément à l'article L153-19 du code de l'urbanisme
4. Approbation du plan local d'urbanisme révisé

Monsieur Thomas rappelle l'obligation de respecter les modalités de concertation. En effet, aux termes de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, la révision du PLU est obligatoirement soumise à concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Selon l'article L.103-4 CU, les modalités de la concertation doivent permettre, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Il appartient au conseil municipal de déterminer les modalités de la concertation au moment de la prescription de la révision du PLU :

Moyens d'information à utiliser :

- Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études ;
- Exposition en mairie du porter à connaissance de l'Etat ;
- Informations régulières sur l'avancée des études dans la presse locale, dans le bulletin municipal, via le site internet de la commune, et exposition en mairie ;
- Réunions publiques avec la population au stade du débat sur le PADD et avant l'arrêt du projet de PLU ;

Moyens d'expression à utiliser :

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Possibilité d'écrire au maire ;
- Des permanences seront tenues en mairie par le maire, l'adjoint délégué à l'urbanisme ou des techniciens ;
- Réunions publiques avec la population au stade du débat sur le PADD et avant l'arrêt du projet de PLU ;
- Réunion d'échange avec les associations et les groupes économiques

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-8, L.153-31 et suivants, L.153-11 et suivants, R.153-11 et suivants, R.153-2 et suivants et L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme.
- Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Plouhinec approuvé le 20 octobre 2011, modifié le 15 décembre 2016

Le conseil municipal décide, à l'unanimité:

- De prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L.153-8 et L.153-11 du code de l'urbanisme selon les objectifs ci-dessus exprimés ;
- De charger le cabinet d'étude Geolitt de réaliser la révision du PLU
- De donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'élaboration du PLU,
- De solliciter l'Etat, conformément à l'article L.132-15 du code de l'urbanisme et dans les conditions définies aux articles L.1614-1 et L.1614-3 du code général des collectivités territoriales, une compensation afin de couvrir les dépenses entraînées par les études de révision du PLU
- Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU, sont inscrits au budget communal.
- De fixer les modalités de concertation publique associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, associations locales et les autres personnes concernées comme suit :

Moyens d'information à utiliser :

- Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études ;
- Exposition en mairie du porter à connaissance de l'Etat ;
- Informations régulières sur l'avancée des études dans la presse locale, dans le bulletin municipal, via le site internet de la commune, et exposition en mairie ;
- Réunions publiques avec la population au stade du débat sur le PADD et avant l'arrêt du projet de PLU ;

Moyens d'expression à utiliser :

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Possibilité d'écrire au Maire ;
- Des permanences seront tenues en mairie par le maire, l'adjoint délégué à l'urbanisme ou des techniciens;

- Réunions publiques avec la population au stade du débat sur le PADD et avant l'arrêt du projet de PLU ;
- Réunion d'échange avec les associations et les groupes économiques

Qu'à l'issue de cette concertation, le Maire ou l'adjoint à l'urbanisme en présentera le bilan devant le Conseil Municipal et arrêtera le projet de PLU.

Conformément aux articles L.132-7, L.132-9, L.153-11 et R.113-1 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet du Finistère,
- au Président du Conseil Régional,
- au Président du Conseil Départemental,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers, de la Chambre d'Agriculture,
- au Président du Syndicat intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement en charge du Schéma de Cohérence Territoriale,
- au Président de la Communauté de communes du Cap Sizun- Pointe du Raz en tant qu'autorité responsable du Programme Local de l'Habitat,
- au Président de la Communauté de Communes du Cap Sizun - Pointe du Raz dont la commune de PLOUHINEC est membre au titre de la nécessaire collaboration avec cet EPCI,
- au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports,
- au Président de la Section Régionale de la Conchyliculture,
- et au Président du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF),

Conformément aux dispositions de l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en mairie durant un mois,
- d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune mentionné à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

VP/2017/04/01/25 INTEGRATION DES VOIES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC

| Référence de la voie | Contenance | Adresse |
|----------------------|---------------------|----------------------|
| YK | 250m ² | Rue Georges Perros |
| ZE 106 | 1990 m ² | Rue Maurice Belonte |
| ZO 88 | 2790 m ² | Lesvoalac'h |
| ZO 247 | 125 m ² | Lesvoalac'h |
| ZO 62 | 3230 m ² | Lesvoalac'h |
| ZO 68 | 3640 | Lesvoalac'h |
| XC 49 | 1030 m ² | Chemin de Kergreac'h |
| Total | | 13055 m ² |

Monsieur le Maire propose d'intégrer les voies privées communales ci-dessus dans le domaine public communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'intégrer les voies privées communales présentées ci-dessus dans le domaine public communal.

VP/2017/04/01/26 LOTISSEMENT ANJELA DUVAL : AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA VENTE DE TOUS LES LOTS

Monsieur le Maire explique que jusqu'à présent, le conseil avait pour habitude de délibérer au cas par cas sur la vente de chacun des lots du lotissement Anjela Duval. Aussi, dans un souci de rapidité pour faciliter les démarches administratives, il est proposé que le conseil autorise le Maire à signer la vente de tous les lots non vendus du lotissement Anjela Duval : parcelles YI 277/ YI 278/ YI 281/ YI 299/ YI 284/ YI 287/ YI 296/ YI 264/ YI 266/ YI 288/ YI 301/ YI 276

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer la vente de tous les terrains en vente du lotissement Anjela Duval : parcelles YI 277/ YI 278/ YI 281/ YI 299/ YI 284/ YI 287/ YI 296/ YI 264/ YI 266/ YI 288/ YI 301/ YI 276.
- Autorise le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de chacun des lots

VP/2017/04/01/27 INTEGRATION D'UN CHEMIN APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique que les conjoints Gueguen et Sargent ont sollicité la commune afin de se porter acquéreur chacun d'une partie du chemin de Kervenec. Ce chemin, qui dessert leurs propriétés, n'est plus emprunté par les piétons ou automobilistes (d'ailleurs, il ne se matérialise comme tel). Actuellement, ce chemin fait partie du domaine public de la commune. Pour pouvoir procéder à sa vente, il est nécessaire de l'intégrer au domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'intégrer le chemin de Kervenec appartenant au domaine public de la commune dans le domaine privé de la commune.

VP/2017/04/01/28 RECRUTEMENT DE DEUX EMPLOIS D'AVENIR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans les activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de créations d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales, peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

La commune de Plouhinec peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Monsieur le maire propose à l'assemblée le recrutement de deux emplois d'avenir à temps complet pour intégrer le service technique en tant qu'agent polyvalent des espaces verts et agent polyvalent du service technique.

Chaque contrat sera conclu pour une durée de 3 ans.

Le conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°2012-1189 du 26/10/2012 et les décrets n°2012-1210 et 1211 du 31/10/2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Vu l'arrêté du 31/10/2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'Etat

- Décide d'adopter la proposition du Maire
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

VP/2017/04/01/29 INDEMNITE DES ELUS

Monsieur le Maire explique que depuis le début de l'année 2017, le montant des indemnités de fonction a évolué (mesures qui s'appliquent à l'ensemble des élus du territoire national) du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022 suite au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017)
- La majoration de la valeur du point d'indice de 0,6% au 1^{er} février 2017

Pour les délibérations qui faisaient référence à l'indice 1015, une nouvelle délibération est nécessaire sur laquelle il convient de viser l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018. Ce qui est le cas pour la commune de Plouhinec.

Il est donc proposé de fixer les indemnités des élus comme suit :

- Le Maire : 38% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Le Premier adjoint : 20% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Les autres adjoints : 12% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Les conseillers délégués : 12% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la répartition des indemnités des élus comme présentée ci-dessus.

VP/2017/04/01/30 REVERSEMENT D'UNE AIDE POUR LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Monsieur le Maire explique qu'un agent de la commune s'est équipé de prothèses auditives. Cet appareillage est financé en partie par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPH) au titre du maintien dans l'emploi. Le coût de l'appareillage s'élève à 3 288€.

| Coût | CPAM | Mutuelle | Aide sociale | FIPH | Reste à charge de l'agent |
|--------|---------|----------|--------------|----------|---------------------------|
| 3 288€ | 239,65€ | 409,77€ | 700€ | 1822,58€ | 116€ |

L'aide du FIPH a été versée directement à la commune sachant que l'agent a procédé au paiement intégral de l'appareillage. Aussi, le conseil est sollicité pour se prononcer sur le reversement de l'aide du FIPH à cet agent à hauteur de 1822,58€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le reversement de l'aide du FIPH à l'agent : Madame Claudine Simon-Chenet au titre du maintien dans l'emploi

VP/2017/04/01/31 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX AU MILLE CLUBS AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Monsieur le Maire explique qu'au cours de l'année 2017, la commune procédera aux travaux suivants sur le bâtiment du mille clubs : changement des fenêtres, isolation intérieure, accès PMR, bardage extérieur.

Les travaux débuteront au cours du second semestre 2017 et se termineront au courant de l'année 2018.

Il est possible de solliciter le fonds de soutien à l'investissement local au titre :

- Mise aux normes des équipements publics
- Transition énergétique/ rénovation thermique

| Financiers | Dépense subventionnable | Taux sollicité | Montant sollicité |
|-----------------------------------|-------------------------|----------------|-------------------|
| Etat : FSIL | 120 000€ | 80% | 96 000€ |
| Montant à la charge de la commune | 120 000€ | 20% | 24 000€ |
| Total de l'opération | | | 120 000€ |

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux sur le bâtiment du mille clubs
- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- Autorise le Maire à présenter la demande de subvention au titre du FSIL

VP/2017/04/01/32 MISE EN PLACE D'UN TARIF POUR LA VISITE DE LA CRIEE PAR LES GROUPES SCOLAIRES

Monsieur le Maire propos de fixer un tarif pour les visites de la criée par les groupes scolaires :

- 50€/ classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le tarif de 50€/ classe pour les visites de la criée par les groupes scolaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Dénomination du collège du bois de Locquéran
- Sécurité dans la rue Maurice Bellonte
- Passage piéton situé devant l'école